



Eglise de Saint-Bonnet



Remise en service des cloches

L'église de Saint-Bonnet est propriété de la commune de Gignac depuis 1906, à charge pour elle de l'entretenir. Après la réfection du toit en 2019, après la restauration en 2010 du retable classé à l'inventaire des Monuments Historiques, après la réfection de l'électricité, après la restauration des vitraux (en cours) il reste une nouvelle tranches de travaux à effectuer : la remise en service des cloches qui ont cessé d'annoncer les décès survenus dans la paroisse et d'accompagner baptêmes, mariages et obsèques. Le 11 novembre 1918 et le 8 mai 1945 elles ont annoncé à toute volée la fin des hostilités. Depuis des siècles elles rythment la vie des habitants. C'est un patrimoine sonore que nous nous devons de préserver. Il serait dommage de ne plus jamais entendre leur tintement. En cette période de restrictions budgétaires, l'association *Lo Patrimòni et les Amis du moulin* a décidé d'apporter son aide à la mairie en faisant appel à vous.

Coût des travaux supérieur à 1500 €

L'association *Lo Patrimòni*, reconnue d'intérêt général, lance un appel aux dons. Les donateurs bénéficieront d'une réduction de l'impôt sur le Revenu à hauteur de 66 %.

Comment faire votre don ?

Par courrier

Envoyez ce BON DE SOUSCRIPTION accompagné de votre contribution par chèque à l'adresse suivante :

Association Lo Patrimòni

Mairie de Gignac

14 Rue de la Pierre des Trois Evêques

46600 Gignac

Sur place

Déposez votre BON DE SOUSCRIPTION accompagné de votre contribution par chèque à la mairie de Gignac ou remettez-le en mains propres à la présidente de l'association *Lo Patrimòni*



Eglise de Saint-Bonnet



Remise en service des cloches

L'église de Saint-Bonnet est propriété de la commune de Gignac depuis 1906, à charge pour elle de l'entretenir. Après la réfection du toit en 2019, après la restauration en 2010 du retable classé à l'inventaire des Monuments Historiques, après la réfection de l'électricité, après la restauration des vitraux (en cours) il reste une nouvelle tranche de travaux à effectuer : la remise en service des cloches qui ont cessé d'annoncer les décès survenus dans la paroisse et d'accompagner baptêmes, mariages et obsèques. Le 11 novembre 1918 et le 8 mai 1945 elles ont annoncé à toute volée la fin des hostilités. Depuis des siècles elles rythment la vie des habitants. C'est un patrimoine sonore que nous nous devons de préserver. Il serait dommage de ne plus jamais entendre leur tintement. En cette période de restrictions budgétaires, l'association *Lo Patrimòni et les Amis du moulin* a décidé d'apporter son aide à la mairie en faisant appel à vous.

Coût des travaux supérieur à 1500 €

L'association *Lo Patrimòni*, reconnue d'intérêt général, lance un appel aux dons. Les donateurs bénéficieront d'une réduction de l'impôt sur le Revenu à hauteur de 66 %.

Comment faire votre don ?

Par courrier

Envoyez ce BON DE SOUSCRIPTION accompagné de votre contribution par chèque à l'adresse suivante :

Association Lo Patrimòni

Mairie de Gignac

14 Rue de la Pierre des Trois Evêques

46600 Gignac

Sur place

Déposez votre BON DE SOUSCRIPTION accompagné de votre contribution par chèque à la mairie de Gignac ou remettez-le en mains propres à la présidente de l'association *Lo Patrimòni*



Eglise de Saint-Bonnet



Remise en service des cloches

L'église de Saint-Bonnet est propriété de la commune de Gignac depuis 1906, à charge pour elle de l'entretenir. Après la réfection du toit en 2019, après la restauration en 2010 du retable classé à l'inventaire des Monuments Historiques, après la réfection de l'électricité, après la restauration des vitraux (en cours) il reste une nouvelle tranche de travaux à effectuer : la remise en service des cloches qui ont cessé d'annoncer les décès survenus dans la paroisse et d'accompagner baptêmes, mariages et obsèques. Le 11 novembre 1918 et le 8 mai 1945 elles ont annoncé à toute volée la fin des hostilités. Depuis des siècles elles rythment la vie des habitants. C'est un patrimoine sonore que nous nous devons de préserver. Il serait dommage de ne plus jamais entendre leur tintement. En cette période de restrictions budgétaires, l'association *Lo Patrimòni et les Amis du moulin* a décidé d'apporter son aide à la mairie en faisant appel à vous.

Coût des travaux supérieur à 1500 €

L'association *Lo Patrimòni*, reconnue d'intérêt général, lance un appel aux dons. Les donateurs bénéficieront d'une réduction de l'impôt sur le Revenu à hauteur de 66 %.

Comment faire votre don ?

Par courrier

Envoyez ce BON DE SOUSCRIPTION accompagné de votre contribution par chèque à l'adresse suivante :

Association Lo Patrimòni

Mairie de Gignac

14 Rue de la Pierre des Trois Evêques

46600 Gignac

Sur place

Déposez votre BON DE SOUSCRIPTION accompagné de votre contribution par chèque à la mairie de Gignac ou remettez-le en mains propres à la présidente de l'association *Lo Patrimòni*

Association Lo Patrimòni
BON DE SOUSCRIPTION

☐ Oui, je fais un don de euros pour aider à la remise en service des cloches de Saint-Bonnet et je bénéficie d'une économie d'impôt pour l'année en cours.

NOM ou SOCIETE :

Adresse :

Code postal :

Commune :

Téléphone :

Mail :

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de "Lo Patrimòni Cloches Saint-Bonnet". Le reçu fiscal sera établi exclusivement à partir des éléments figurant sur le chèque (nom et adresse).

Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre de

☐ l'Impôt sur le Revenu, OU

☐ l'Impôt de Solidarité sur la Fortune, OU

☐ l'Impôt sur les Sociétés

Pour les particuliers, votre don ouvre droit à une réduction :

- de l'Impôt sur le Revenu à hauteur de 66 % du don et dans la limite de 20 % du revenu imposable (**Exemple : un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt**).

- de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune à hauteur de 75 % dans la limite de 50 000 € (**Exemple : un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt**).

Pour les entreprises, votre don est déductible de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT (**Exemple : un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt**).

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de l'Association Lo Patrimòni. Seul le maître d'ouvrage de la restauration (Mairie de Gignac) sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher cette case ☐. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent, veuillez vous adresser à l'Association Lo Patrimòni. L'association s'engage à reverser au maître d'ouvrage 100 % des sommes recueillies. Pas de frais de gestion.

Association Lo Patrimòni
BON DE SOUSCRIPTION

☐ Oui, je fais un don de euros pour aider à la remise en service des cloches de Saint-Bonnet et je bénéficie d'une économie d'impôt pour l'année en cours.

NOM ou SOCIETE :

Adresse :

Code postal :

Commune :

Téléphone :

Mail :

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de "Lo Patrimòni Cloches Saint-Bonnet". Le reçu fiscal sera établi exclusivement à partir des éléments figurant sur le chèque (nom et adresse).

Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre de

☐ l'Impôt sur le Revenu, OU

☐ l'Impôt de Solidarité sur la Fortune, OU

☐ l'Impôt sur les Sociétés

Pour les particuliers, votre don ouvre droit à une réduction :

- de l'Impôt sur le Revenu à hauteur de 66 % du don et dans la limite de 20 % du revenu imposable (**Exemple : un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt**).

- de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune à hauteur de 75 % dans la limite de 50 000 € (**Exemple : un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt**).

Pour les entreprises, votre don est déductible de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT (**Exemple : un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt**).

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de l'Association Lo Patrimòni. Seul le maître d'ouvrage de la restauration (Mairie de Gignac) sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher cette case ☐. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent, veuillez vous adresser à l'Association Lo Patrimòni. L'association s'engage à reverser au maître d'ouvrage 100 % des sommes recueillies. Pas de frais de gestion.

Association Lo Patrimòni
BON DE SOUSCRIPTION

☐ Oui, je fais un don de euros pour aider à la remise en service des cloches de Saint-Bonnet et je bénéficie d'une économie d'impôt pour l'année en cours.

NOM ou SOCIETE :

Adresse :

Code postal :

Commune :

Téléphone :

Mail :

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de "Lo Patrimòni Cloches Saint-Bonnet". Le reçu fiscal sera établi exclusivement à partir des éléments figurant sur le chèque (nom et adresse).

Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre de

☐ l'Impôt sur le Revenu, OU

☐ l'Impôt de Solidarité sur la Fortune, OU

☐ l'Impôt sur les Sociétés

Pour les particuliers, votre don ouvre droit à une réduction :

- de l'Impôt sur le Revenu à hauteur de 66 % du don et dans la limite de 20 % du revenu imposable (**Exemple : un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt**).

- de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune à hauteur de 75 % dans la limite de 50 000 € (**Exemple : un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt**).

Pour les entreprises, votre don est déductible de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT (**Exemple : un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt**).

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de l'Association Lo Patrimòni. Seul le maître d'ouvrage de la restauration (Mairie de Gignac) sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher cette case ☐. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent, veuillez vous adresser à l'Association Lo Patrimòni. L'association s'engage à reverser au maître d'ouvrage 100 % des sommes recueillies. Pas de frais de gestion.